

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA SOMME

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'EST DE LA SOMME

ARRONDISSEMENT DE PERONNE

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DATE :

. de la convocation : 07.06.2022

. d'affichage : 16.06.2022

N° de la délibération : 2022-137

NOMBRE DE CONSEILLERS :

. en exercice : 63

. présents : 48

. votants : 57

L'an deux mille vingt deux, le treize juin, à 18 heures, le Conseil Communautaire de l'Est de la Somme, légalement convoqué, s'est réuni au pôle multifonction de NESLE, sous la présidence de Monsieur José RIOJA, Président.

Etaient présents tous les membres en exercice, à l'exception de MM. ACQUAIRE Alain, DE WITASSE THEZY Charles, BARBIER Marc, DOUTART Jean-Luc, FRIZON Hervé, Mme VASSEUR Julie, MM. HAY Francis, GRAVET Jacques, WISSOCQ Jean-Marc, POTIER Bruno, DEMULE Frédéric, MEREL Michel, Mme RAGUENEAU Françoise, MM. MARTIN Michel, MUSEUX Gérard, DELVILLE Jean-Pierre, SCHIETTECATTE Benoît.

M. BARBIER Marc avait donné pouvoir à M. LALOI François.
M. DOUTART Jean-Luc avait donné pouvoir à M. BLONDELLE Pascal.
Mme VASSEUR Julie avait donné pouvoir à Mme CHAPUIS-ROUX Elodie.
M. HAY Francis avait donné pouvoir à M. ZOIS Christophe.
M. WISSOCQ Jean-Marc avait donné pouvoir à Mme RIQUIER Julie.
M. POTIER Bruno avait donné pouvoir à M. SLOSARCZYK Florian.
M. DEMULE Frédéric avait donné pouvoir à Mme COULON Stéphanie.
Mme RAGUENEAU Françoise avait donné pouvoir à Mme MERCIER Marie-Estelle.
M. MARTIN Michel avait donné pouvoir à M. LECOMTE Frédéric.
M. GRAVET Jacques était représenté par Mme ZURICH Christine, suppléante.
M. SCHIETTECATTE Benoît était représenté par M. HAUDIQUEZ Florent, suppléant.

Secrétaire de séance : Mme POTURALSKI Patricia.

OBJET :

GEMAPI
PROGRAMME DE RESTAURATION ET D'ENTRETIEN DES COURS D'EAU DU PAYS HAMOIS

Vu la compétence GEMAPI exercée par la Communauté du Communes de l'Est de la Somme,

Vu l'arrêté préfectoral du 25 octobre 2021 déclarant d'Intérêt Général et autorisant le programme de travaux de restauration et d'entretien des Rivières du Pays Hamois,

Vu les subventions mobilisables dans le cadre de la fiche action 10.2 du Plan Somme 2015-2020,

Vu les offres reçues au terme de la procédure de consultation pour le marché de travaux sur les exercices allant de 2022 à 2024,

Vu la décision du Président en date du 31 mai 2022 retenant pour le programme de travaux prévus de 2022 à 2024, les prestataires suivants :

- MVS Renaturation pour les travaux d'entretien,
- JOURNEL Environnement et fils pour les travaux de restauration.

Le montant global de ce programme de travaux 2022-2023-2024 s'élève à 162 818 € HT, soit 195 381,60 € TTC.

Le programme pourra bénéficier d'un financement dans le cadre du Plan Somme 2015-2020 jusqu'à 80 %. La part résiduelle sera prise en charge par la Communauté de Communes de l'Est de la Somme, maître d'ouvrage des opérations.

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve le plan de financement proposé,

Autorise Monsieur le Président à solliciter les demandes de subvention correspondantes, à signer l'ensemble des documents relatifs à ce dossier et à lancer toutes les démarches nécessaires à sa mise en œuvre.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre tous les membres présents.



POUR EXTRAIT CONFORME
Le Président,